

LE CARILLON

HEUGNES

MAI 2010



Sommaire

Un Ministre à Heugnes	1
Commune de Heugnes	2-3-4-5
Budgets Municipaux	6-7
Etat-Civil	8
Amicale des Pêcheurs	9
Communauté de Communes	10-11
Photos	12-13
Grand Prix Fenioux 2010	14
CREDEP	15
Foire de la Pentecôte	15
Dates à retenir	16
Collecte des Ordures Ménagères	16

Un Ministre à Heugnes

Monsieur Michel MERCIER, Ministre de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire a choisi notre commune pour inaugurer une des 21 armoires ADSL de l'Indre le 1^{er} avril dernier.

C'est la première fois qu'un Ministre visite notre commune officiellement et ce jour restera dans nos mémoires.

De nombreux élus étaient présents et la commune d'Heugnes est devenue pour quelques heures « le centre du monde ».

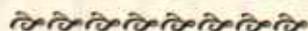
En fin de visite à Heugnes, Mr Mercier émit le désir de visiter une exploitation caprine sur son chemin du retour !

C'est ainsi que Mr le Ministre, Mr Le Préfet et leur cortège accompagnés de Mr le Maire se présentèrent à Beauvais, chez Mélanie et Laurent Rioland. Bien que surpris par tout cet aréopage, celui-ci accepta de bonne grâce cette visite impromptue et présente sur le champ la chèvrerie, la salle de traite et le laboratoire de la fromagerie.

Et c'est enchanté par la tenue irréprochable de cette exploitation familiale que Mr le Ministre reparti vers d'autres rendez-vous moins bucoliques.

Bulletin Municipal
n°58

COMMUNE DE HEUGNES



Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Séance du 5 février 2010

Vote des subventions aux associations pour l'année 2010

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2009 (pour mémoire)	SUBVENTION 2010
Téléthon	50 €	50 €
Amicale des Secrétares de Mairie	20 €	20 €
Association de Pêche l'Epinuche	50 €	50 €
Coopérative Scolaire de Heugnes	300 €	300 €
La Prévention Routière	30 €	30 €
U.C.C. Châteauroux	500 €	750 €
Amicale des Parents d'élèves du RPI Heugnes/Pellevoisin	200 €	200 €
Dom'Repas	440 €	440 €
CCAS	2000€	500.01 €
Amicale des Pêcheurs de Heugnes	250 €	250 €
Amicale des Pompiers	500 €	300 €
Comité des Fêtes	1600 €	1600 €
A.S. HEUGNES	800 €	800 €
Les Amis du Jeudi	360 €	360 €
Sté Communale des Chasseurs	200 €	200 €
TOTAL	7 300 €	5850.01 €

Fourniture et pose d'une porte basculante acier à motorisation au logement 4, route de Palluau

Mr le Maire rappelle que dans le cadre de la rénovation des logements Route de Palluau, un des logements est réservé pour une personne à mobilité réduite. La porte du garage n'étant pas à ce jour motorisée, un devis a été demandé à l'entreprise SARL LEMOINE-PIVRON (Ecueillé) pour l'installation d'une porte basculante acier à motorisation. L'offre de cette entreprise est retenue pour un montant de 2 491.72 € TTC.

Devis BERTRAND

Mr le Maire donne lecture du devis, de l'entreprise BERTRAND (Selles-sur-Nahon) pour un montant de 1107.02 € concernant le changement des gouttières du logement communal Rue de la Forge. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite, pour l'instant, à ce devis.

Programme d'actions 2010 dans la forêt communale par l'O.N.F.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'actions 2010 pour la forêt communale, tel que prévu par les services de l'O.N.F. Après en avoir délibéré, Il est accepté pour un montant de 3 413.38 € TTC.

Etude des offres pour le budget 2010

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une première consultation a été lancée auprès d'organismes bancaires en vue de la réalisation du prêt destiné à financer les investissements 2010 et ce afin de connaître les taux d'intérêts pratiqués actuellement pour un prêt de 100 000 € :

DEXIA n'a pas répondu à ce jour,

CREDIT AGRICOLE : 3.25 % (10 ans) 3.65 % (15 ans)

CAISSE D'EPARGNE : 3.40 % (10 ans) 3.90 € (15 ans)

Elaboration du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE)

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Loi du 11 février 2005 a fixé le principe d'une accessibilité généralisée intégrant tous les handicaps. Parmi les objectifs à atteindre figure la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, des services de transport et des bâtiments publics. Des outils de planification doivent être élaborés. Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) doit ainsi être élaboré par chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- confie aux services de la Direction Départementale de l'Équipement de l'Indre l'élaboration du PAVE et le diagnostic bâti.
- Autorise Mr le Maire à signer TOUS LES DOCUMENTS NECESSAIRES en relation avec cette affaire.
- Demande à être tenu informé de l'évolution de ce dossier.

Curage de fossés

Il est demandé à la Commission de la voirie d'envisager le curage des fossés sur les chemins de terre dits de l'Ormeau et de la Boussée de Houx.

Séance du 5 mars 2010

Etat d'avancement des travaux

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux en cours sur la Commune :

- Boulangerie : les premiers travaux de maçonnerie étant terminés, le charpentier devrait commencer la semaine du 8 mars 2010. Il convient de prévoir 3 portes à panneaux pleins et rainures verticales. Des devis ont été demandés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise SARL C&L DAVIER (Le Pont-Chrétien) pour un montant de 3 678 € H.T. Le Conseil Municipal charge Mr PIRES, Architecte, maître d'œuvre, de faire procéder à la rédaction des avenants.

Dossier Extension et Aménagement du Local des Pompiers

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Heugnes a validé le projet d'aménagement du local des pompiers en vue de la départementalisation du C.P.I de Heugnes (comme suite à la demande du S.D.I.S de l'Indre). Le Conseil Municipal a retenu le Cabinet d'Architectes PIRES-VILLERET 15, rue Robert Schuman à Châteauroux pour la gestion du dossier. Aussi, après avoir pris connaissance de la proposition de Mr PIRES (dossier de maîtrise d'œuvre et avant Projet Sommaire), le Conseil Municipal :

- Accepte le dossier de maîtrise d'œuvre pour un montant de 7000 € H.T.
- Demande à ce que soit déposé le permis de construire relatif à cette affaire.
- Autorise Mr le Maire à signer TOUS les documents relatifs à ce dossier.

Cependant, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des exigences du S.D.I.S. de l'Indre, courrier en date du 11 février 2010, veut être certain de la départementalisation du C.P.I, avant de commencer les travaux.

Contrôles préalables à la réception des réseaux d'assainissement

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux d'assainissement du bourg - 2^{ème} tranche, il convient de procéder au contrôle préalable à la réception des réseaux d'assainissement. Une consultation a été lancée auprès d'entreprises. Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats de l'ouverture des plis du 22 février 2010 :

- 3 entreprises ont reçu un dossier de consultation, 2 ont répondu

Suivant l'avis de la C.A.O. l'offre de l'entreprise S.O.A. (37-Saint-Avertin) est retenue pour un montant de 4 127.39 € TTC.

Devis de maîtrise d'œuvre O.N.F

Mr le Maire rappelle que le programme d'actions 2010 pour la forêt communale a été validé au cours de la séance du 5 février 2010. Il convient à présent d'accepter le devis de maîtrise d'œuvre. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis pour un montant de 745 € TTC.

La Prévention Routière

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu le 4 mars 2010 de l'Association Prévention Routière par lequel elle demande à la Commune de Heugnes la prise en charge des repas de deux bénévoles qui vont animer la piste d'éducation routière, le 26 mars prochain, à l'Ecole de Heugnes. Cette demande est acceptée.

Randonnée de l'Amicale des Vieux Tracteurs

Le Conseil Municipal donne l'accord à l'Amicale des Vieux Tracteurs (Villegouin) de traverser le territoire de la commune les 22 et 23 mai prochains et d'exposer sur la place Saint-Martin.

Vente d'une parcelle de terre

Mr le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 6 novembre 2009, le Conseil avait autorisé la vente de la parcelle N° B 27 cadastrée en mare et terrain pour une contenance de 9 a 75 ca, sise à Trompe-Souris à Heugnes, à la SAFER. La SAFER devait rétrocéder cette parcelle à l'un des riverains. Suite au courrier de la SAFER informant les parties de l'abandon de cette affaire, Mr le Maire propose au Conseil Municipal que ladite parcelle soit vendue à la SCI TROMPE-SOURIS, qui se porte acquéreur par courrier du 25 février 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de vendre ladite parcelle à Monsieur LEMAITRE Guy moyennant la somme de 1 000 €.
- donne tout pouvoir au Maire ou à défaut son Premier Adjoint pour signer la promesse de vente et l'acte définitif et charge l'Etude de Maître Sylvie POUCHOL, Notaire à Pellevoisin de la rédaction de l'acte.

Séance du 2 avril 2010

Vote des taxes locales 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de reconduire les taux des trois taxes locales pour un produit attendu de 97 015 €

Devis concernant les travaux de modification de branchement - dossier extension des locaux de la Boulangerie

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux d'extension des locaux de la boulangerie, il convient de faire modifier le branchement actuel au réseau d'électricité. Après avoir pris connaissance de la proposition d'ERDF (37-Tours), le Conseil Municipal la retient pour un montant de 707.23 € TTC.

Devis concernant la proposition de raccordement - dossier extension des locaux de la boulangerie

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'extension des locaux de la boulangerie, il convient de faire modifier le raccordement actuel pour l'alimentation de la boulangerie. Après avoir pris connaissance du devis d'ERDF (37-Tours), le Conseil Municipal le retient pour un montant de 806.50 € TTC.

Emprunt sur le Budget Annexe de la Boulangerie

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de contrat PRET A ECHEANCE CHOISIE établi par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire-Centre et des conditions générales de prêts, décide :

Article 1^{er} :

Pour financer l'opération de rénovation et d'extension des locaux de la boulangerie 15, Place Saint-Martin, la Commune de Heugnes, représentée par Mr GARNIER Bernard, Maire, contracte auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Loire-Centre un emprunt de la somme de 50 000.00 € au taux de 3.49 % dont le remboursement s'effectuera à partir du 30 avril 2010 par une première échéance perçue le 30 février 2011, une deuxième échéance le 30 février 2012, les échéances suivantes se succédant annuellement jusqu'au 30 février 2025.

Article 2 :

Mr GARNIER Bernard ou à défaut son Premier Adjoint, Mr TIXIER Michel, est autorisé à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 3 :

La commune de Heugnes, représentée par Mr GARNIER Bernard, Maire, décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandat préalable.

Emprunt sur le Budget Annexe de l'Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de contrat PRET A ECHEANCE CHOISIE établi par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire-Centre et des conditions générales des prêts, décide :

Article 1^{er} :

Pour financer l'opération de l'Assainissement des Eaux Usées du Bourg - 2^{ème} tranche, la Commune de Heugnes, représentée par Mr GARNIER Bernard, Maire, contracte auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Loire-Centre un emprunt de la somme de 20 000.00 € au taux de 3.98 % dont le remboursement s'effectuera à partir du 30 avril 2010 par une première échéance perçue le 30 février 2011, une deuxième échéance le 30 février 2012, les échéances suivantes se succédant annuellement jusqu'au 3 février 2035.

Article 2 :

Mr GARNIER Bernard, ou à défaut son Premier Adjoint, Mr TIXIER Michel, est autorisé à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 3 :

La commune de Heugnes, représentée par Mr GARNIER Bernard, Maire, décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandat préalable.

Location du logement 2, route de Palluau

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la réhabilitation des logements situés respectivement 2 et 4 route de Palluau est terminée depuis le 1^{er} avril 2010. Il rappelle que le logement situé 2, route de Palluau est réservé pour une personne à mobilité réduite. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer le logement 2, route de Palluau à Mr DEPOND Robert à compter du 1^{er} avril 2010.
- de fixer le montant du loyer à 300 € toutes charges comprises.
- un dépôt de garantie de 300 € est demandé
- d'autoriser Mr le Maire à signer le bail et à dresser l'état des lieux au 1^{er} avril 2010.

Redevance due par France Télécom pour occupation du domaine public pour l'année 2010

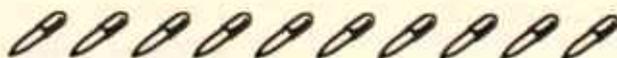
Mr le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les tarifs maximum autorisés relatifs à la redevance due par France Télécom pour les infrastructures implantées sur les voies communales, en application du décret n° 97-683 du 30 mai 1997. La valeur maximale de la redevance est fixée à 47.38 € le kilomètre d'artère aérienne. La longueur de ces infrastructures demeure inchangée pour la commune, soit 15.201 km. Pour les artères en sous-sol, la redevance est fixée à 35.53 € le kilomètre. La longueur de ces infrastructures est de 3.760 km. Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'appliquer le montant maximum autorisé. France Télécom est redevable de la somme de 853.81 € pour l'année 2010.

Modification des statuts du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre

- Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Départemental des Transports Scolaires validant le projet des statuts rénovés dudit Syndicat lors de l'Assemblée Générale du 10 mars 2010,
- Mr le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification des statuts,
- A la majorité, le projet de statuts modifié est validé.

Feu d'artifice du 15 août 2010

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis pour l'organisation et le tir du feu d'artifice du 15 août 2010, décide de retenir l'offre de la société PYRO-FETES (41-Cellettes) pour un montant de 5 000 € TTC.





LE BUDGET PRINCIPAL

Voté le 2 avril 2010, le budget principal se présente comme suit :

I) Les dépenses de fonctionnement

Regroupées en quatre principaux chapitres, Elles s'élèvent à 304 070.86 € d'opérations réelles.

Les charges à caractère général (011) représentent un montant de 75 300 €. Les principales dépenses de ce chapitre sont :

- ▶ Les achats de matières et fournitures : Eau (1 000 €), électricité (7 000 €), combustibles (4 000 €), carburants (3 000 €), fournitures de voirie (7 000 €)
- ▶ Les services extérieurs : entretien de bâtiments (5 000 €), assurances (2 000 €), entretien de matériel (5 000 €), voies et réseaux (2 000 €)
- ▶ autres services extérieurs : fêtes et cérémonies (7 000 € dont le feu d'artifice), publications (dont le Carillon), frais d'affranchissement (1 000 €) et de télécommunication (2 500 €)
- ▶ les taxes foncières (13 000 €) : la commune étant propriétaire de terres, paie des impôts.

Les charges de personnel (012) pour un montant de 132 640 € réparti en :

- ▶ rémunération du personnel titulaire et non titulaire (79 000 €)
- ▶ charges sociales s'y rapportant (64 140 €)
- ▶ indemnités aux sapeurs pompiers (3 000 €)

Les charges de gestion courante (65) pour un total de 67 850.01 € réparti en :

- ▶ indemnités des élus et cotisations retraite (18 000 €)
- ▶ contribution au service départemental d'incendie (10 000€)
- ▶ contribution aux organismes de regroupement (32 000 €) : SIVOM, R.P.I....
- ▶ subventions versées aux associations (6 850.01 €) : sports, fêtes, C.C.A.S. pour les colis de Noël...

Les charges financières (66) qui se résument au remboursement des intérêts des emprunts en cours (3 000 €).

II) Les recettes de fonctionnement

Regroupées en quatre principaux chapitres pour un montant de 305 209.49 €

- ▶ *Les produits des services (2 600.56 €) dont les concessions de cimetière, la redevance France Télécom...*
- ▶ Impôts et taxes (97 015 €)
- ▶ Les dotations (149 893.93 €) dont 109 540€ de Dotation Globale de Fonctionnement.
- ▶ Autres produits de gestion courante (55 000 €) dont revenus des immeubles et locations des terres communales (55 000 €)

Le virement à la section d'investissement s'élevant à 88 465.14 dont un résultat reporté à 87 326.51 €, le budget principal s'équilibre donc à 392 536 €.

III) Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses sont (y compris RàR 09) :

- ▶ remboursement du capital des emprunts (5 000 €)
- ▶ achat de matériel et autres équipements si besoin (compte 21-35 600 €)
- ▶ travaux (compte 23 - 100 140 €)
- ▶ provision carte communale (5 000 €)
- ▶ dépôt de garantie (660 €)
- ▶ CODAC (1 350 €)
- ▶ déficit reporté (27 676.38 €)

Le total des dépenses s'élève à 211 092 €

IV) Les recettes d'investissement

- ▶ excédent de fonctionnement pour pallier le déficit : 37 280.10 €
- ▶ fonds de compensation de T.V.A. 6 000.75 €
- ▶ subvention Conseil Général 27 200 € (C.P.I)

- ▶ dépôt de garantie 600 €
- ▶ CODAC 1 428.66 €
- ▶ Virement section de fonctionnement 88 465.14 € soit un total de 211 092 €

C.C.A.S. :

Dépenses : 4 122 € (colis de Noël)

Recettes : 4 122 € dont 500.01 € de subvention du budget

Boulangerie :

En fonctionnement (3 610 €)

Dépenses :

Divers travaux et frais 3 610 €

Recettes :

Loyers (H.T.) 3 600 €

Divers (reliquat TVA) 10 €

En investissement (254 091 €)

Dépenses :

Déficit reporté 3 393.31 €

Travaux 2010 174 000 €

Acquisition de matériel 76 697.69 €

Recettes :

Excédent de fonctionnement 5 024.52 €

Subvention Région + Département 73 246 €

FISAC 61 610 €

FEADER 61 610 €

Emprunt 50 000 €

Virement section de fonctionnement 2 600.48 €

Auberge :

En fonctionnement (13 186 €)

Dépenses :

divers 1 009.75 €

Intérêts emprunt 2 191 €

Virement section d'investissement 9 985.25 €

Recettes :

Loyers (H.T.) 8 410.91€

Résultat reporté 2009 4 775.09 €

En investissement (42 373 €)

Dépenses :

opération d'intégration 30 000.00 €

Déficit reporté 2 387.75 €

Emprunt (capital) 2 500 €

Provision sur travaux (si besoin) 7 485.25 €

Recettes :

opération d'intégration 30 000.00 €

Virement section de fonctionnement 9 985.25 €

Excédent de fonctionnement 2 387.75 €

Assainissement :

En fonctionnement (12 942 €)

Dépenses :

Déficit reporté 09 911.86 €

Emprunt (intérêts) 12 020.14 €

Divers 10 €

Recettes :

Branchements 12 942 €

En investissement (225 051.23 €)

Dépenses :

Déficit reporté 09 35 018.15 €

Emprunt (capital) 9 687.30 €

Réseaux d'assainissement 180 345.78 € (y compris restes à réaliser 2009)

Recettes :

Subventions 205 051.23 € (y compris restes à réaliser 2009)

Emprunt 20 000 €

ETAT-CIVIL

Naissances

Johan Antonin Olivier TIXIER né le 5 mars 2010 à LE BLANC

Noélyne Charlène BOUQUEREL née le 22 mars 2010 à CHATEAUROUX

Décès

Madeleine Thérèse BISSON veuve LIVONNET le 14 mars 2010 à HEUGNES

Jeanne Georgette PÉGUET épouse THIBAULT le 21 mars 2010 à HEUGNES

Laurent Pascal Olivier GARNIER le 18 avril 2010 à LE PECHEREAU

A Laurent,

Notre jeune et dynamique chef d'orchestre lors des fêtes de la Musique, de la Foire de la Pentecôte et du 15 août à Heugnes, s'en est allé, victime d'un dramatique accident de la route.

Brillant dans ses études d'ingénieur, en bonne santé et heureux de vivre dans une famille aimante, heureux de partager ses passions : la musique et l'informatique, avec de nombreux amis, il nous a quitté bien trop tôt. C'était son destin mais sa pensée nous accompagnera toujours.

Dans ces instants douloureux, nous partageons l'immense peine de sa famille et nous rendons à Laurent le vibrant hommage que mérite son esprit d'entreprise et l'altruisme qui l'animait.

Le Conseil Municipal

Mr Bernard GARNIER et sa famille, touchés par les nombreuses marques de sympathie témoignées, vous adressent leurs très sincères remerciements



L'AMICALE DES PECHEURS DE HEUGNES



Le bureau :

Président : LAY Francis

Vice Président : DEPONT Serge
Trésorier : PETIT Daniel
Secrétaire : ASSAILLY Jean
Les membres : BONNEAU Jean-Claude
RABIER Michel
RABIER Régis
IMBERT Jean-Bernard
LEBREUIL Ludovic

Commissaire aux Comptes : PEYRAT Serge



Le règlement intérieur

Réunis à la Mairie de Heugnes le 12 février 2010, les membres de l'Amicale ont établi le présent règlement pour la saison 2010 afin de déterminer les conditions de la pratique de la pêche dans les trois plans d'eau communaux dits « du Marchais de la Butte », de « l'Étang de la Biche » et de la « Fosse Blanche ».

Article 1^{er} : la pêche est autorisée dans les trois plans d'eau ci-dessus durant la période du DIMANCHE 12 AVRIL 2010 au SAMEDI 30 OCTOBRE 2010, les MERCREDIS, SAMEDIS, DIMANCHES ET JOURS FERIES de 8 heures à 21 heures. Du 1^{er} JUILLET au 31 AOUT 2009, la pêche est autorisée tous les jours. Dès l'ouverture de la chasse, le 30 octobre, la pêche sera ouverte les MERCREDIS et SAMEDIS seulement.

Article 2 : Les pêcheurs pourront obtenir des cartes chez Messieurs BONNEAU Jean-Claude (8, rue de la Forge 36 180 HEUGNES), ASSAILLY Jean (15, route de Palluau 36 180 HEUGNES) et PETIT DANIEL (6, La Boulinière 36 180 HEUGNES) ainsi qu'à l'Auberge de Heugnes, au Café Pournin et à la Boulangerie. Ces cartes devront être prises avant l'action de pêche et pourront être demandées sur les lieux par les responsables de l'Amicale.

Article 3 : Le prix de la carte journalière est fixé à 5 € et autorise son titulaire à pêcher avec deux lignes du 11 Avril au 29 avril. A partir du 1^{er} Mai, trois lignes seront autorisées. Il sera également délivré des cartes pour la saison de pêche au prix de 50 €. Les détenteurs de la carte saisonnière devront se conformer au présent règlement. Pour les enfants, les tarifs sont fixés comme suit :

- Jusqu'à 10 ans, la pêche est gratuite mais autorisée avec une ligne seulement.
- Au-delà de 10 ans, le tarif adulte est appliqué.
- Les enfants devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

Article 4 : Les prises sont limitées à DEUX belles pièces (+ 1.5 Kg) par journée de pêche. La taille minimale de capture des brochets est fixée à 50 cm. Les carpes amour devront obligatoirement être remises à l'eau ainsi que les carpes de plus de 5 kg. Les prises de carnassiers sont limitées à 2 par journée de pêche.

Article 5 : L'Amicale se réserve le droit d'interdire la pêche sur l'un ou l'autre des plans d'eau durant plusieurs jours en cas de problèmes particuliers.

Article 6 : Les emplacements devront être laissés propres. Il est formellement interdit de détériorer les berges. La circulation de tout véhicule est interdite sur la chaussée, sauf autorisation prise par le Président.



COMMUNAUTE DE COMMUNES

Réunion du 2 février 2010

Le Conseil de Communauté de Communes, réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Bernard GARNIER, Président, a, lors de sa dernière séance, pris note des résultats de l'enquête réalisée dans le cadre du compostage.

Il a émis un avis favorable à la vente, au profit de la Commune de Pellevoisin, des terrains sis à Pellevoisin, « Le bourg » d'une contenance totale de 62 a 15 ca et ce, pour la somme de 3.613 €, prix d'acquisition, et il a autorisé Mr le Président ou le 1^{er} vice-Président à signer le compromis et l'acte de vente à intervenir en l'étude de Maître Sylvie NICAUD-POUCHOL.

Mr le Président ou le 1^{er} Vice-Président sont également autorisés à signer l'avenant à intervenir avec la SMACL pour l'assurance de l'immeuble « Le Berry » à Villegouin ainsi que le courrier valant accord auprès d'Eco-Emballages pour la moyenne des tonnages d'Emballages Ménagers Recyclés soutenus.

Il informe le Conseil de Communauté de Communes de la visite des représentants de la Société SCALIS de Châteauroux pour la réhabilitation éventuelle des immeubles Perrin à Ecueillé, « Le Berry » à Villegouin et la grange à Heugnes. Les trois bâtiments ont fait ressortir des problèmes d'accessibilité et SCALIS n'est pas intéressé. Toutefois, les projets de lotissements à Heugnes et à Villegouin vont faire l'objet d'une étude de faisabilité de la part de SCALIS et de l'établissement d'un avant-projet sommaire par un cabinet d'études.

Concernant la 2^{ème} tranche du lotissement du « Clos de la Torlière » à Ecueillé, le Conseil de Communauté de Communes accepte le recours à la procédure de groupement de commandes avec la commune d'Ecueillé et ce, dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée, ainsi que les termes du projet de convention et autorise Mr le Président à signer ladite convention et tous documents y afférent. Il accepte également la proposition du bureau d'études DB à Châteauroux relative à la maîtrise d'œuvre concernant toujours la 2^{ème} tranche des travaux de viabilisation dudit lotissement et sollicite une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement pour l'ensemble des travaux de voirie à réaliser sur le territoire de la Communauté de Communes, y compris la création d'une voie nouvelle et V.R.D. dans le cadre de la création de la 2^{ème} tranche du lotissement du « Clos de la Torlière » à Ecueillé.

Il autorise Mr le Président à signer la convention à intervenir avec la Commune d'Ecueillé concernant les biens communs existants au sein de leur siège respectif, tels l'ascenseur et le réseau informatique, de manière que chaque entité prenne en charge 50 % des dépenses.

Quant aux travaux de Point à temps, le bordereau de prix supplémentaires avec l'entreprise VERNAT à Loches est accepté, de même que le devis de l'entreprise VERNAT relatif à la réalisation de travaux de purges avec reprise de voirie en pleine largeur, au lieu-dit « Plaineffe », sur la Commune de Géhée.

Concernant les travaux de clôture à la déchetterie, un devis sera sollicité auprès de l'entreprise LEVEQUE-BOURBONNAIS à Faverolles.

Des travaux de voirie sur la Commune de Pellevoisin seront inclus dans le marché « fossés » : il s'agit de la reprise du réseau pluvial rue de la Promenade et de travaux rue Danjon.

Réunion du 19 mars 2010

Suite à la démission de Mr Bernard GARNIER, la séance est ouverte par Mr Raymond THOMAS, 1^{er} Vice-Président, qui, après avoir fait l'appel nominal des délégués, passe ensuite la présidence à Mr Yves CHAMBON, doyen d'âge, pour procéder à l'élection d'un nouveau Président.

Mr Raymond THOMAS ayant obtenu la majorité absolue (14 voix sur 25 votants) au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé Président et est immédiatement installé.

Conformément à l'article 8 des statuts, le nombre de Vice-Présidents est maintenu à 5.

Mr Alain AUFRERE est élu 1^{er} Vice-Président, Mr Alain REUILLON, 2^{ème} Vice-Président, Mr Claude MOREAU, 3^{ème} Vice-Président, Mr Alain POURNIN, 4^{ème} Vice-Président, tous élus à la majorité absolue au premier tour de scrutin et Mr Bernard GARNIER, 5^{ème} Vice-président, à la majorité relative au troisième tour de scrutin contre Mme Chantal GODART et Mr Yves CHAMBON.

Afin d'assurer plus rapidement le règlement des questions et d'éviter une surcharge des séances, le Conseil de Communauté de Communes, conformément aux articles L. 5211-2 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délègue au Président certaines de ses attributions.

Concernant les indemnités de fonction aux Président et Vice-Présidents, le Conseil de Communauté décide d'allouer 16.13 % de l'indice brut 1015 au Président et 6.45 % du même indice brut aux Vice-Présidents. Ces indemnités seront versées trimestriellement.

Il est également procédé à l'élection de la Commission d'Appel d'Offres : Mr THOMAS étant Président d'office, en cas d'absence ou d'empêchement : Mr LANORE sera son représentant. Les membres titulaires sont : Messieurs Alain AUFRERE, Alain REUILLON et Claude MOREAU, les suppléants sont : Messieurs Alain POURNIN, Philippe KOCHER et Yves CHAMBON.

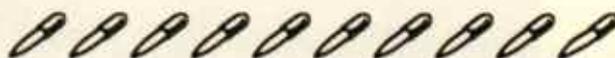
Quant aux délégués du Syndicat pour la Valorisation du Train Touristique Argy-Valençay, les titulaires sont Messieurs Raymond THOMAS, Bernard GARNIER, Jean-Paul LANORE, Philippe KOCHER, Jacques ROUET et Claude ROUX, les suppléants sont Messieurs Alain AUFRERE, Claude MOREAU, Claude BONNEAU, Yves CHAMBON, Guy LEVEQUE et Mme Marie-Rose DUVAL.

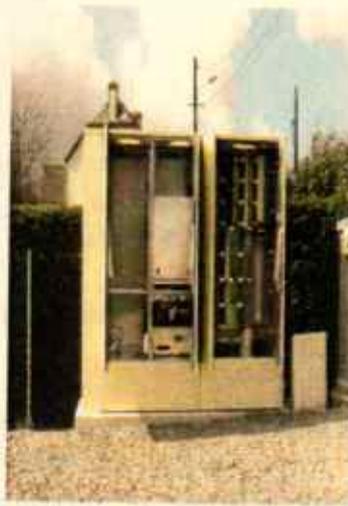
La Commission « Suivi de tous les travaux en cours », est constituée par les maires des différentes communes.

Le devis des Ets TRIGANO relatif à la fourniture de pièces diverses pour les chapiteaux et s'élevant à la somme de 238.40 € TTC est accepté.

Le Conseil de Communauté de Communes donne son accord pour le recrutement d'un jeune en CAE Passerelle, chargé de mission d'ambassadeur de tri et d'études diverses concernant le traitement des ordures ménagères et la déchetterie.

Deux containers « marine » d'occasion, d'un montant total de 5.621.20 € y compris transport et réfection de peinture, vont être acquis pour être entreposés à la déchetterie afin d'y stocker les déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers qui font l'objet d'une convention afin de bénéficier d'une participation financière.





1^{er} avril 2010

Visite de Mr Michel MERCIER

Ministre de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire

Inauguration du boîtier NRAZO



**Mr Yves SCAVINER,
Directeur France Télécom-Orange**



**Mr Louis PINTON,
Président du Conseil Général, Sénateur de l'Indre**



**Mr Philippe DERUMIGNY, Préfet de l'Indre
Messieurs les Conseillers Généraux**



Assainissement - Fin de la deuxième tranche



Boulangerie – Début des travaux Février 2010

Nouveaux horaires pendant la durée des travaux

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 7h-13h

Samedi 7h30-12h30 et 16h-19h

Dimanche 7h30-13h

Fermé le mercredi



Relique de Sainte Thérèse en présence de Monseigneur MAILLARD Evêque de Bourges
Fervente animation à l'Eglise de HEUGNES



GRAND PRIX FENIOUX 2010

Cette année, le Grand Prix Christian Fenioux franchit un palier en intégrant la Coupe de France LOOK réservée aux 30 meilleurs Clubs français.

Cette compétition comprend 7 épreuves dont 3 ont été déjà courues :

- 27 mars : Grand Prix de la ville de Saint-Etienne.
- 2 et 3 avril : 21^{ème} Boucles de l'Artois
- 1^{er} mai : Grand Prix du Muguet au lac de VASSIVIERE

Reste à courir :

- 11 juillet : PARIS-CHAMBORD-VAILLY - 170 km en ligne
- 14 août : Grand Prix Christian FENIOUX - 168 km en ligne (départ et arrivée à Heugnes)
- 4 septembre : Classique Champagne-Ardennes
- 5 septembre : 53 km CLM et 170 km en ligne

A Heugnes, suite au changement important, plusieurs modifications vont intervenir :

- 1) Le circuit ne tournera plus à gauche de l'église mais filera Route de Pallua jusqu'à la Fosse Blanche puis tournera vers les Doucets.
- 2) La ligne d'arrivée se situera face à l'immeuble de la cure. Deux podiums seront installés dans le carrefour dès la veille après-midi.
- 3) Des parkings coureurs seront installés au petit stade et sur le terrain vague de la Pinardière.

LE 13 AOUT

A partir de 13 heures, la circulation sera interdite sauf aux riverains, sur la portion entre l'église et les Doucets pour favoriser l'installation des podiums et de la ligne d'arrivée dès la veille.

LE 14 AOUT

- 1) Cette même portion sera également réglementée dans les mêmes conditions.
- 2) Le stationnement sera interdit sur les 2 côtés des rues à partir de 10h.
 - entre la gare et la Fosse blanche
 - sur tout le tour de la Place Saint-Martin
 - de la Mairie au local des pompiers et rue de la Forge
 - la route sera barrée au niveau de l'ancien local communal à partir de 13h (départ de l'épreuve)

SEUL LE STATIONNEMENT PROVISOIRE SERA AUTORISE POUR LES COMMERCES LOCAUX JUSQU'A 13 HEURES.

Un courrier explicatif sera adressé à chaque riverain



> Portes ouvertes VENDREDI 7, SAMEDI 8, DIMANCHE 9 MAI

Aux jardins du Nahon **VENTE DIRECTE**

Plants de fleurs et légumes, vivaces, grande diversité
NOUVEAUTÉS - PROMOS

Suspensions
Graminées
Sédums...

11, place Saint-Martin - HEUGNES - Tél. 02.54.39.01.23

Ouvert du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h. Le dimanche de 9 h 30 à 12 h

CENTRE DE RECHERCHE EPIDEMIOLOGIQUE, DEPISTAGE ET PREVENTION DES CANCERS

Dans l'Indre, tous les hommes et les femmes, âgés de 50 à 74 ans recevront tous les 2 ans un courrier du CREDEP36 les invitant à consulter leur médecin traitant qui pourra leur remettre un test Hémocult (recherche de sang dans les selles). Ce test est simple à réaliser chez soi. Il est pris en charge à 100% par l'assurance maladie.

Le test Hémocult est différent de la coloscopie. La Coloscopie est un examen permettant de visualiser l'intérieur de l'intestin, elle n'est réalisée que si le test Hémocult est positif.

Un cancer colorectal pris en charge précocement guérit dans plus de 9 cas sur 10.

Alors n'hésitez plus, cet examen peut vous sauver la vie. Rassurez-vous, dans 97 % des cas le test est normal, et s'il est positif, cela ne veut pas dire systématiquement « cancer » !



HEUGNES

LUNDI 24 MAI 2010

Foire annuelle de Pentecôte



Marché aux plants, vins, fromages avec de nombreux



exposants

Brocante - vide grenier

Après-midi à partir de 15 h 00

Jeux et animations

Pour les petits et les grands

Course à l'œuf, tir à la corde, jeu des ciseaux
et bien d'autres jeux avec une récompense pour les gagnants

*L'Auberge de Heugnes vous accueillera avec plaisir
avec sa traditionnelle tête de veau*



DATES A RETENIR...

- Célébration du 8 Mai à l'église d'Heugnes à 9h30. Cérémonie, dépôt de gerbes, vin d'honneur au café Pournin
- Passage des vieux tracteurs les 22 et 23 mai
- Foire de Pentecôte le lundi 24 mai
- A la découverte du patrimoine les 29 et 30 mai (www.indre.fr ou 02 54 08 36 92 pour le programme)
- Marche UFOLEP sur la commune de Heugnes dimanche 30 mai à partir de 7h30
- Passage du rallye des princesses le 1^{er} juin à 9h00
- Passage du 11^{ème} tour cycliste Boischaud-Champagne-Brenne, Etape Valençay-Baudres le 13 juin
- Méchoui du football club le dimanche 20 juin au petit stade, inscription auprès de Mr Jean-Claude Bonneau (bulletin joint)
- Fête de la Musique le dimanche 20 juin à 17 heures
- Inscriptions pour le concours de Maisons Fleuries avant le 15 juin 2010



COLLECTE DES ORDURES MENAGERES



Mai 2010

Vendredi 7 mai sac bleu + noir chaque semaine

Samedi 15 mai sac jaune

Vendredi 21 mai sac bleu

Samedi 29 mai sac jaune

Juillet 2010

Vendredi 2 juillet sac bleu

Vendredi 9 juillet sac jaune

Samedi 17 juillet sac bleu

Vendredi 23 juillet sac jaune

Vendredi 30 juillet sac bleu

Juin 2010

Vendredi 4 juin sac bleu

Vendredi 11 juin sac jaune

Vendredi 18 juin sac bleu

Vendredi 25 juin sac jaune

Août 2010

Vendredi 6 août sac jaune

Vendredi 13 août sac bleu

Vendredi 20 août sac jaune

Vendredi 27 août sac bleu

Les jours fériés entraînent des modifications (jours soulignés)

Attention, sortir les sacs la veille au soir lorsque c'est le samedi, jour de rattrapage d'un jour férié... !